



## Un nouveau système pour référencer les armes

A partir du 8 février, un nouveau système d'information sur les armes va permettre aux détenteurs d'armes de tous types d'enregistrer celles-ci sur une plateforme en ligne et d'en assurer une meilleure traçabilité.

Le but de ces démarches dématérialisées est aussi de simplifier des démarches administratives avec la vérification automatisée de la validité de certains documents comme la licence de tir, les autorisations préalables ou les permis de chasse.

Pour accompagner les personnes dans ces démarches numériques, un accompagnement sera mis en place.

Le calendrier de cette mise en place ci-joint :

Le système d'information sur les armes (SIA) ouvrira progressivement ses portes numériques aux différents détenteurs.

❑ **Le 8 février** : les préfetures et chasseurs.

❑ **Mars** : Les tireurs de ball-trap et aux biathlètes.

❑ **Avril** : les détenteurs d'armes héritées ou trouvées.

❑ **Mai** : les tireurs sportifs.

❑ **Juin** : Les collectionneurs.

❑ À partir de **juillet**, les associations et métiers (polices municipales armées, agents de sécurité...)

❑ **30 juin 2023** : date limite pour créer un compte personnel détenteur dans le SIA.